

Nyons, le 03 septembre 2025

Monsieur Gérard PEZ,
Président
Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues

N/Réf. : GP / FS / 2025 / n°057D
Dossier suivie par : M. Frank SOUCIET
Directeur
☎ 04.75.26.98.87
@ contact@aeeygues.fr

CC du Sisteronais Buëch
Service Planification et Habitat
1 place de la République
04200 SISTERON

Objet : Consultation pour avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sisteronnais-Buëch

Monsieur le Président,

En vertu de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, vous nous sollicitez pour avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Sisteronnais Buëch.

Nous avons pris connaissance de l'ensemble des documents constituant le dossier de consultation. Nous vous remercions de la bonne prise en compte des observations que nous avons pu vous transmettre au préalable, notamment sur le Document d'Orientations et d'Objectifs. Toutefois, nous avons quelques observations sur l'ensemble des documents que nous avons regroupé dans un tableau récapitulatif ci-joint à ce courrier.

Nous vous rappelons que sur notre bassin versant, plusieurs orthographes du nom de la rivière existent : eygues, aygues, aigues. A la création du syndicat mixte en 2020, nous avons souhaité harmoniser ces différentes formes d'écriture et nous avons choisi d'utiliser l'orthographe suivante : **Æygues**. Nous vous remercions de bien vouloir l'employer dans vos différents documents.

J'attire également votre attention sur la nomination de notre syndicat, **Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues** (SMEA), et non Syndicat de l'Eygues.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,
Gérard PEZ



PJ : Tableau récapitulatif observation

SCoT CCSB

Vérification de l'ensemble des documents constituant l'enquête publique (Aout 2025)

○ PAS - Projet d'Aménagement Stratégique

Page	Eléments
10	Orientation 1.2 : Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricole et forestiers <i>« Valoriser les grands ensembles paysagers du territoire : massif des Monges, Baronnies provençales, vallées du Buëch et de la Durance ; [...] »</i> => A remplacer par : « Valoriser les grands ensembles paysagers du territoire : massif des Monges, Baronnies provençales, vallées du Buëch et de la Durance, <i>vallées de l'Aeygues et de l'Oule; [...]</i> »
20	Orientation 4.1 améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions § Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques - <i>« Maintenir les espaces d'habitat et d'équipement à distance des zones accueillant ou susceptible d'accueillir des activités à risque élevé ; »</i> => A remplacer par : « Maintenir les espaces d'habitat et d'équipement à distance des zones accueillant ou susceptible d'accueillir des activités à risque élevé <i>et/ou vulnérables aux risques naturels</i> » ⇒ <i>« Prescrire la mise en place d'aménagements permettant de réduire et de gérer le risque et intégrer une réflexion sur la vulnérabilité des constructions ; »</i> => Attention, ça peut vouloir dire : protection / construction de digue => Proposition : « <i>Inciter la mise en place d'aménagements permettant de réduire et de gérer le risque et intégrer une réflexion sur la vulnérabilité des constructions</i> »
21	Orientation 4.2 Affirmer le rôle de l'agriculture et de la sylviculture dans la transition du territoire § Accompagner le changement des pratiques agricoles au regard des enjeux climatiques et alimentaires <i>« Garantir la pérennité des espaces et des pratiques agricoles sur le long terme en sauvegardant et en développant les investissements individuels et collectifs (irrigation) sans porter atteinte au bon état écologique des masses d'eau ; »</i> ⇒ A remplacer par « Garantir la pérennité des espaces et des pratiques agricoles sur le long terme en sauvegardant et en développant les investissements individuels et collectifs (irrigation) sans porter atteinte au bon état écologique des masses d'eau <i>et à la ressource en eau (aspect quantitatif);</i> »
23	Orientation 4.3 Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire § Encourager et encadrer le développement des énergies renouvelables ⇒ Action à rajouter : « <i>Veiller à prendre en compte le risque inondation et les Espaces de Bon fonctionnement (EFB) des milieux humides (rivière, zone humide) dans le cadre du développement du photovoltaïque et de l'agrivoltaïque afin de sécuriser les installations et préserver les milieux naturels</i> »

○ **DOO – Document d’Orientation et d’Objectifs**

Page	Eléments
88	Axe 4 Encourager et encadre le développement des énergies renouvelables ⇒ Rajouter une phrase => « Veiller à prendre en compte le risque inondation et les Espaces de Bon fonctionnement (EFB) des milieux humides (rivière, zone humide) dans le cadre du développement du photovoltaïque et de l’agrivoltaïque afin de sécuriser les installations et préserver les milieux naturels »

○ **POA – Programme d’Action**

- Quelle est la différence entre techniciens territoriaux / collectivités territoriales / CCSB / Communes ?
- Le POA est plutôt orienté « ville / bourg / espace artificialisé » et moins en lien avec le reste du territoire au caractère majoritairement « naturel » : espaces forestiers, risques naturels, ressource en eau, tourisme vert etc.

Page	Eléments
18	Action2.1 Etablir une gouvernance pour la gestion et le suivi de la consommation foncière. Un des indicateurs est d’évaluer l’évolution de biodiversité restaurée. ⇒ Rajouter en partenaire : « collectivités territoriales » (comprenant aussi bien le PNR que les GEMAPiens / Syndicat de rivière)
28	Action 2.6 Etablir un suivi du potentiel de renaturation ⇒ Action très orientée « ZAN ». La renaturation peut également être réalisée sur des espaces naturels (zones humides / rivière) pour permettre une restauration de ces milieux qui ont pu / peuvent se dégrader même dans un environnement « naturel » / non artificiel.

○ **Annexe 1**

Page	Eléments
14	⇒ Rajouter en « Forces » : - Un territoire ouvert par les fonds de vallée et plaines du Buech, de la Durance, de la Sasse, et de l’Eygues facilitant le déplacement au sein du territoire
15	⇒ Rajouter en « menaces » : - Les risques naturels (inondation, incendie, mouvement de terre etc.) et technologiques

○ Annexe 2

Page	Eléments
138	« Le DOO prévoit des protections renforcées sur les trames vertes et bleues, les zones humides, les cours d'eau et les vallées de tête de bassin (Buëch, Méouge), participant à la préservation des grands cycles hydrauliques connectés à la Méditerranée. » ⇒ A remplacer par : « Le DOO prévoit des protections renforcées sur les trames vertes et bleues, les zones humides, les cours d'eau et les vallées de tête de bassin (Buëch, Méouge, AEygues), participant à la préservation des grands cycles hydrauliques connectés à la Méditerranée. »
155	Axe 3 « Le DOO est pleinement compatible avec cet objectif stratégique du SRADDET. Il prévoit une gestion coordonnée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants (Buëch, Méouge, Durance) [...] » ⇒ A remplacer par : « Le DOO est pleinement compatible avec cet objectif stratégique du SRADDET. Il prévoit une gestion coordonnée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants (Buëch, Méouge, Durance, AEygues) [...] »

○ Annexe 3

Page	Eléments
20	- La carte indique l'unité paysagère des « Baronnie » mais celle-ci n'est pas décrite en dessous contrairement aux autres grandes unités paysagères (confluence Buech-Durance, Vallée de Sasse etc.). - Les communes sont intégrées à l'unité paysagère « Les vallées des Buëch »
39	- La commune de Valdoule n'apparaît dans aucune des unités de paysage.
84	« Au Syndicat de l'Eygues (SMEA) » ⇒ A remplacer par : « Au syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA) »
92	« Eygues – Aygues (abandonné) : Les syndicats SIDREI et SMAA ont fusionné pour créer le SMEA. Ils déclinent en programmes de travaux, depuis 2016, les fiches actions de ce document notamment en ce qui concerne les plans pluriannuels de restauration. » ⇒ A remplacer par : « AEygues » (2012 - abandonné): les 3 Syndicats du bassin versant (SIDRESO, SIDREI et SIAA) ont fusionné en 2020 pour créer le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA). Néanmoins, le SMEA met en œuvre certaines des actions envisagées. »
113	« Dans un premier temps, l'élaboration d'un PAPI dit « d'intention » qui a pour objectif de préparer le futur PAPI complet. Ce premier volet du PAPI permet de mobiliser, organiser et coordonner les différents acteurs. Il permet également de mener des actions d'information préventive, de prévention, de communication et d'études. » ⇒ A remplacer par : « Dans un premier temps, l'élaboration d'un PEP Programme d'Etudes Préalables qui a pour objectif de préparer le futur PAPI complet. Ce premier volet du PAPI permet de mobiliser, organiser et coordonner les différents acteurs. Il permet également de mener des actions d'information préventive, de prévention, de communication et d'études. » ⇒ A rajouter : Le PEP de l'Æygues est lui en cours de rédaction, pour une validation et mise en œuvre espérées à partir de 2026. Ce programme comportera près de 30 actions, et couvrira 6 communes de la CCSB.

115	§ Les crues de rivière et de torrent « Outre le Buëch et la Durance, le territoire est exposé aux crues de plusieurs cours d'eau, tels les torrents du Grand Vallon, de Chaume, la Méouge, ou encore celui du Brusquet. » ⇒ A remplacer par : « Outre le Buëch et la Durance, le territoire est exposé aux crues de plusieurs cours d'eau, tels les torrents du Grand Vallon, de Chaume, la Méouge, l'AEygues, l'Oule ou encore celui du Brusquet »
302	§3.2.1 Une stratégie territoriale adaptée en faveur de la biodiversité « Préservation et renforcement des corridors écologiques structurants : les continuités naturelles le long des vallées de la Durance, du Buëch, de la Méouge, ainsi que les espaces forestiers connectés aux massifs sont clairement identifiées et protégées par des prescriptions d'aménagement strictes ; » ⇒ A remplacer par : « Préservation et renforcement des corridors écologiques structurants : les continuités naturelles le long des vallées de la Durance, du Buëch, de la Méouge, de l'AEygues et de l'Oule, ainsi que les espaces forestiers connectés aux massifs sont clairement identifiées et protégées par des prescriptions d'aménagement strictes »

○ Annexe 5

Serait-il possible de disposer des éléments SIG des zones humides (car il y a plus d'élément que les inventaires CEN « officiels » ?

○ Annexe 6

Page	Eléments
5	Objectif 3 : intégrer trame verte et bleue localement – Surface totale des zones humides ⇒ Rajouter « Syndicat de rivière »
5	Objectif 3 : intégrer trame verte et bleue localement – Linéaire de ripisylves protégées dans les documents d'urbanisme locaux ⇒ Rajouter « Syndicat de rivière »
7	Objectif 2 : concilier fréquentation touristique et préservation des milieux et paysages – Nombre de site concernés par des mesures de protection de l'environnement ⇒ Rajouter « Syndicat de rivière »